

## Critères de sélection de l'équipe canadienne de l'ISA 2019-2020 Équipe nationale du parcours olympique

### A. Introduction

Conformément à la partie B(2) du système de qualification olympique établi par la International Surfing Association (ISA)<sup>1</sup>, chaque comité olympique national (CON) peut procéder à la qualification d'un maximum de deux (2) athlètes par sexe pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020 (**Jeux olympiques de Tokyo**).

Les athlètes peuvent se qualifier pour les Jeux olympiques de Tokyo dans le cadre des événements suivants<sup>2</sup> :

- les Championnats de la WSL 2019 (World Surf League Championship Tour)
- les Mondiaux de surf de l'ISA 2019 et 2020 (ISA World Surfing Games; WSG)
- les Jeux panaméricains 2019

De plus, afin d'être admissibles à participer aux Jeux olympiques de Tokyo, les athlètes doivent satisfaire aux exigences minimales de participation des Championnats du monde de surf juniors de l'ISA (selon le cas) et des Mondiaux de Surf de l'ISA 2019 et 2020, conformément aux règles de l'ISA pertinentes et applicables<sup>3</sup>.

En se fondant sur ce qui précède, Surf Canada doit sélectionner des athlètes qui participeront aux Mondiaux de surf de l'ISA 2019 et 2020 afin de veiller à respecter les exigences d'admissibilité de l'ISA pour les Jeux olympiques de Tokyo et pour tenter de qualifier le nombre maximal d'athlètes canadiens par sexe pour les Jeux olympiques de Tokyo<sup>4</sup>.

Surf Canada peut sélectionner un maximum de trois athlètes par sexe pour participer aux Mondiaux de surf de l'ISA 2019 et 2020. Le processus de sélection sera mené conformément aux critères stipulés dans le document de critères de sélection de l'équipe canadienne de l'ISA 2019-2020 (**critères de sélection**). Les athlètes sélectionnés pour participer aux Mondiaux de surf de l'ISA 2019 et 2020 seront considérés comme membres de l'équipe nationale du parcours olympique de Surf Canada.

---

<sup>1</sup> Le système de qualification olympique de l'ISA se trouve ici : <http://isasurf.org/downloads/FINAL-2018-03-16-Tokyo-2020-Qualification-System-Surfing-eng.pdf>

<sup>2</sup> Voir la section B(3) du système de qualification olympique de l'ISA.

<sup>3</sup> Les règles de l'ISA pertinentes et applicables se trouvent ici :

[http://isasurf.org/ISA\\_Olympic\\_Eligibility\\_and\\_Nomination\\_Requirements\\_Tokyo\\_2020.pdf](http://isasurf.org/ISA_Olympic_Eligibility_and_Nomination_Requirements_Tokyo_2020.pdf).

<sup>4</sup> Il est à noter que, même si les Jeux panaméricains 2019 constituent un événement de qualification pour les Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la section D du système de qualification olympique de l'ISA, le respect des conditions de qualification des Jeux olympiques de Tokyo aux Mondiaux de surf de l'ISA 2019 et 2020 aura préséance sur la qualification aux Jeux panaméricains 2019.

Il est à noter que même si Surf Canada sélectionne trois athlètes par sexe pour l'équipe nationale du parcours olympique, comme indiqué ci-dessus et dans le système de qualification olympique de l'ISA, un maximum de deux athlètes par sexe pourront se qualifier pour représenter le Canada aux Jeux olympiques de Tokyo.

Pour éviter toute ambiguïté, ces critères de sélection ne s'appliquent qu'à la sélection de l'équipe nationale du parcours olympique. Surf Canada publiera des critères distincts pour la nomination et la sélection des Jeux olympiques de Tokyo.

## **B. Admissibilité**

Afin d'être admissible à la sélection au sein de l'équipe nationale du parcours olympique, l'athlète :

- doit être citoyen canadien (conformément à la Règle 41 de la Charte olympique);
- doit être né avant le 31 décembre 2003;
- doit être membre en règle de Surf Canada;
- doit participer aux essais de l'équipe nationale 2019;
- doit respecter à tous égards la Politique antidopage de l'ISA, le programme antidopage canadien (**PCA**) et les Règles antidopage de toute autre organisation antidopage auquel il est assujéti, et il ne doit pas faire l'objet d'une suspension pour avoir enfreint les règles antidopage;
- ne doit pas faire l'objet d'une suspension ou d'une disqualification imposée par Surf Canada ou par toute autre autorité qui a compétence sur lui.

## **C. Événements de sélection et format de compétition**

### **1. Événements**

Les athlètes seront sélectionnés pour faire partie de l'équipe nationale du parcours olympique selon leurs performances dans le cadre des événements suivants :

- les Championnats nationaux Rip Curl 2019 du 10 au 12 mai 2019 à la plage Wickaninnish dans la réserve de parc national Pacific Rim en Colombie-Britannique;
- les essais de l'équipe nationale 2019 du 13 et 14 mai 2019 à la plage Wickaninnish dans la réserve de parc national Pacific Rim en Colombie-Britannique;
- les Jeux panaméricains 2019 à Lima au Pérou, du 26 juillet au 11 août 2019<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Deux athlètes ont déjà été sélectionnés pour les Jeux panaméricains 2019 qui auront lieu à Lima au Pérou en raison de leurs résultats en 2018 et aucun autre athlète ne pourra être sélectionné pour cet événement. Il s'agit de Cody Young (chez les hommes; sélectionné pour les Jeux panaméricains 2019 selon les résultats qu'il a obtenus aux Mondiaux de surf 2018) et Bethany Zelasko (chez les femmes; sélectionnée pour les Jeux panaméricains 2019 selon les résultats qu'elle a obtenus aux Mondiaux de surf 2018) (désignés comme étant « **le participant aux Jeux panaméricains** » et « **la participante aux Jeux panaméricains** »). Il est à noter que conformément à la section D du système de qualification olympique de l'ISA, l'athlète qui a obtenu la meilleure place aux Jeux panaméricains 2019 et qui ne s'est pas encore qualifié obtiendra une place de quota. Par conséquent, Surf Canada profitera de l'occasion des Jeux panaméricains 2019 et des athlètes cités ci-dessus qui se sont déjà qualifiés pour les Jeux panaméricains 2019 afin de tenter de qualifier un athlète de chaque sexe pour les Jeux olympiques de Tokyo.

**IMPORTANT** : La participation aux essais de l'équipe nationale se fera sur invitation seulement selon les résultats obtenus aux Championnats nationaux Rip Curl 2019. Consulter la sous-section 2 (ci-dessous) pour connaître les exigences en matière de performance aux Championnats nationaux Rip Curl 2019 afin d'être invité aux essais de l'équipe nationale 2019.

## **2. Championnats nationaux Rip Curl 2019**

### **i. Femmes**

Les six meilleures athlètes féminines (catégorie ouverte) des Championnats nationaux Rip Curl 2019 et deux invitées privilégiées choisies par le directeur général<sup>6</sup> seront invitées à participer aux essais de l'équipe nationale 2019.

### **ii. Hommes**

Les dix meilleurs athlètes masculins (catégorie ouverte) des Championnats nationaux Rip Curl 2019 et deux invités privilégiés choisis par le directeur général seront invités à participer aux essais de l'équipe nationale 2019<sup>7</sup>.

## **3. Essais de l'équipe nationale 2019**

### **i. Grande finale des essais de l'équipe nationale**

Conformément au tableau de pointage ci-dessous, les points obtenus aux Championnats nationaux Rip Curl 2019 et les résultats obtenus dans le cadre des essais de l'équipe nationale

---

Toutefois, comme indiqué dans la section C du système de qualification de l'ISA, si le participant aux Jeux panaméricains ou la participante aux Jeux panaméricains (ou les deux) se qualifie pour une place de quota du Canada aux Jeux panaméricains 2019, il doit participer aux Mondiaux de surf 2019 et 2020 afin d'être admissible à participer aux Jeux olympiques de Tokyo. Selon ce qui précède, le participant aux Jeux panaméricains et la participante aux Jeux panaméricains obtiendront un statut de sélection prioritaire au sein de l'équipe nationale du parcours olympique s'ils se classent parmi les dix meilleurs aux Jeux panaméricains 2019 dans leur épreuve respective et qu'ils ne se classent pas parmi les deux meilleurs dans les essais de l'équipe nationale 2019.

<sup>6</sup> Les laissez-passer sont réservés aux athlètes ciblés qui, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, n'atteignent pas les résultats qu'ils ont déjà obtenus. Les laissez-passer seront remis par le directeur général en consultation avec l'entraîneur en chef.

<sup>7</sup> Voir la note 6.

seront combinés pour déterminer les quatre meilleurs athlètes pour chaque sexe qui participeront à la grande finale des essais de l'équipe nationale<sup>8</sup>.

En cas d'égalité pour la grande finale des essais de l'équipe nationale chez les hommes ou chez les femmes, une manche individuelle décisive de surf sera organisée et le gagnant de cet affrontement obtiendra une place dans la grande finale.

Chaque série réunira quatre athlètes pour une séquence de 20 minutes. Les deux meilleurs athlètes de chaque série passeront à la prochaine étape.

Il est à noter que les séries de la grande finale seront de 25 minutes.

Le Code de compétition de l'ISA s'appliquera pour les essais de l'équipe nationale : [http://www.isasurf.org/downloads/ISA\\_Rulebook\\_7\\_21\\_16.pdf](http://www.isasurf.org/downloads/ISA_Rulebook_7_21_16.pdf)

## ii. Tableau de pointage

Position	Points
1	1000
2	860
3	730
4	670
5	610
7	555
9	500

### **D. Autorité responsable de la sélection**

Le directeur général est responsable de définir et d'approuver les critères de sélection.

En consultation avec l'entraîneur-chef, le directeur général est responsable de l'application de ces procédures. Toutes les nominations au sein de l'équipe nationale du parcours olympique seront approuvées par le directeur général, en consultation avec l'entraîneur-chef.

L'entraîneur-chef est responsable de veiller au respect du processus décrit dans ce document et il doit veiller à ce que le processus de sélection soit juste et équitable pour tous les candidats.

### **E. Critères de performance**

---

<sup>8</sup> Il est à noter que les hommes participent à deux blocs d'essais, les 13 et 14 mai 2019, respectivement, tandis que les femmes participent à un bloc d'essais le 13 mai 2019.

# surfcanada



Surf Canada sélectionnera trois athlètes par sexe pour l'équipe nationale du parcours olympique. Les athlètes qui obtiennent les résultats suivants seront sélectionnés :

## 1. Hommes

- Les deux meilleurs athlètes masculins de la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019 seront automatiquement sélectionnés au sein de l'équipe nationale du parcours olympique;
  - o si le participant aux Jeux panaméricains termine parmi les deux meilleurs de la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019, l'athlète masculin s'étant classé en troisième position dans le cadre de la grande finale des essais de l'équipe nationale sera aussi automatiquement sélectionné au sein de l'équipe nationale du parcours olympique.
- Si le participant aux Jeux panaméricains se classe parmi les dix meilleurs aux Jeux panaméricains 2019, mais qu'il ne fait pas partie des deux meilleurs à la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019, il sera sélectionné au sein de l'équipe nationale du parcours olympique;
- Si le participant aux Jeux panaméricains ne se classe pas parmi les dix meilleurs aux Jeux panaméricains 2019 et qu'il ne fait pas partie des deux meilleurs à la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019, c'est l'athlète masculin en troisième position de la grande finale des essais de l'équipe nationale qui sera sélectionné au sein de l'équipe nationale du parcours olympique.

**NOTE :** Si le participant aux Jeux panaméricains ne se classe pas parmi les dix meilleurs aux Jeux panaméricains 2019, mais qu'il termine en troisième position chez les hommes dans le cadre de la grande finale des essais de l'équipe nationale, il sera sélectionné au sein de l'équipe nationale du parcours olympique.

## 2. Femmes

- Les deux meilleures athlètes féminines de la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019 seront automatiquement sélectionnées au sein de l'équipe nationale du parcours olympique;
  - o Si la participante aux Jeux panaméricains termine parmi les deux meilleures de la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019, l'athlète féminine s'étant classée en troisième position dans le cadre de la grande finale des essais de l'équipe nationale sera aussi automatiquement sélectionnée au sein de l'équipe nationale du parcours olympique.

# surfcanada



- Si la participante aux Jeux panaméricains se classe parmi les dix meilleures aux Jeux panaméricains 2019, mais qu'elle ne fait pas partie des deux meilleures à la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019, elle sera sélectionnée au sein de l'équipe nationale du parcours olympique;
- Si la participante aux Jeux panaméricains ne se classe pas parmi les dix meilleures aux Jeux panaméricains 2019 et qu'elle ne fait pas partie des deux meilleures à la grande finale des essais de l'équipe nationale 2019, c'est l'athlète féminine en troisième position de la grande finale des essais de l'équipe nationale qui sera sélectionnée au sein de l'équipe nationale du parcours olympique.

**NOTE :** Si la participante aux Jeux panaméricains ne se classe pas parmi les dix meilleures aux Jeux panaméricains 2019, mais qu'elle termine en troisième position chez les femmes dans le cadre de la grande finale des essais de l'équipe nationale, elle sera sélectionnée au sein de l'équipe nationale du parcours olympique.

## **F. Blessures, maladies ou changements en matière d'entraînement**

Les athlètes sont tenus de signaler immédiatement toute blessure ou maladie ou tout changement lié à leur état d'entraînement pouvant avoir des répercussions sur leur capacité de participer aux Jeux panaméricains 2019 (dans le cas du participant aux Jeux panaméricains ou de la participante aux Jeux panaméricains) ou aux Mondiaux de surf 2019 ou 2020. L'omission de signaler une blessure ou une maladie avant la tenue de l'événement peut entraîner l'annulation de la sélection de l'athlète de l'équipe nationale du parcours olympique. L'avis doit être envoyé immédiatement au directeur général et à l'entraîneur-chef.

Lorsque Surf Canada aura été mis au courant de la blessure ou de la maladie de l'athlète ou du changement lié à l'état d'entraînement pouvant avoir des répercussions sur sa performance, l'organisation travaillera avec l'athlète, l'entraîneur-chef et l'équipe de soutien intégré pour veiller à ce qu'une évaluation complète de la blessure ou de la maladie soit effectuée et pour mettre en place un plan de récupération. Cette évaluation comporte la détermination du potentiel de récupération de l'athlète et de sa capacité à revenir au sommet de sa forme.

Si, en cas de blessure ou de maladie seulement, et à la suite de l'évaluation citée ci-dessus, l'athlète est jugé incapable de participer aux Mondiaux de surf 2019 ou 2020, mais qu'il pourrait, s'il se qualifie, participer aux Jeux olympiques de Tokyo dans son état de santé normal et à son niveau de performance habituel, Surf Canada déposera une demande auprès d'un comité d'examen nommé par le comité de direction de l'ISA. Le comité de direction peut alors exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider si l'athlète, qui remplit par ailleurs tous les

autres critères d'admissibilité, peut être sélectionné pour participer aux Jeux olympiques de Tokyo.

Toutefois, si après l'évaluation citée ci-dessus l'athlète est considéré comme incapable de reprendre l'entraînement ou la compétition, il sera déclaré comme n'étant pas prêt à la compétition. Le directeur général en consultation avec l'entraîneur-chef peut alors décider de le retirer de l'équipe nationale du parcours olympique, conformément à la partie G ci-dessous.

## **G. Retrait de l'équipe nationale du parcours olympique**

Une fois qu'il aura été sélectionné, l'athlète peut être retiré de l'équipe nationale du parcours olympique dans les circonstances suivantes :

- s'il est blessé ou malade ou qu'il y a un changement de son état d'entraînement et que, de l'avis du directeur général, en consultation avec l'entraîneur-chef et l'équipe de soutien intégré, il est incapable de revenir à la compétition ou qu'il n'est pas prêt à le faire, conformément à la partie F ci-dessus;
- il a commis une violation des règles antidopage et qu'il fera l'objet d'une suspension pendant les Jeux panaméricains 2019 (dans le cas du participant aux Jeux panaméricains ou de la participante aux Jeux panaméricains) ou les Mondiaux de surf 2019 ou 2020;
- il a enfreint une ou plusieurs des politiques de Surf Canada ou de toute autre organisation sportive compétente et qu'il fait l'objet d'une suspension pendant les Jeux panaméricains 2019 (dans le cas du participant aux Jeux panaméricains ou de la participante aux Jeux panaméricains) ou les Mondiaux de surf 2019 ou 2020.

En plus de satisfaire aux exigences stipulées ci-dessus, le cas échéant, ou conformément à tout autre article pertinent ou applicable de ces critères de sélection, la décision de retirer un athlète de l'équipe nationale du parcours olympique revient au directeur général, en consultation avec l'entraîneur-chef.

## **H. Remplacement d'un athlète en cas de blessure, de maladie ou de retrait**

Si un athlète est blessé ou malade ou qu'il est retiré de l'équipe nationale du parcours olympique conformément à la partie G ci-dessus, il sera remplacé par l'athlète qui aura obtenu les meilleurs résultats après lui aux essais de l'équipe nationale 2019, sous réserve de toute restriction (inscription ou autre) imposée par l'Organisation sportive panaméricaine dans le cas du participant aux Jeux panaméricains ou de la participante aux Jeux panaméricains), l'ISA ou toute autre organisation sportive ayant compétence sur l'athlète.

# surfcanada



## **I. Circonstances imprévues**

Ces critères de sélection s'appliquent aux compétitions où la concurrence est équitable et particulièrement si on n'empêche aucun athlète de participer en raison d'une blessure imprévue ou de toute autre circonstance imprévue. Il se peut qu'il y ait des situations imprévues ou des situations échappant à la volonté de Surf Canada qui ne permettent pas à la compétition d'avoir lieu de manière équitable ou en tenant compte des intérêts liés aux priorités et aux principes généraux de sélection comme indiqué dans les présents critères de sélection, ou qui ne permettent pas l'application de la procédure de nomination comme décrite dans les présents critères.

En cas de circonstance imprévue, le directeur général consultera si possible l'entraîneur-chef pour déterminer si la situation justifie la tenue de la compétition ou de l'événement de sélection sous une autre forme qui sera communiquée aux athlètes visés le plus tôt possible.

## **J. Modification des critères de sélection**

Surf Canada peut modifier les présents critères de sélection dans les cas suivants :

1. lorsque des modifications sont apportées au système de qualification olympique de l'ISA et qu'elles ont des répercussions sur les critères de qualification des Jeux olympiques de Tokyo ou sur tout autre critère parmi les présents critères de sélection;
2. Surf Canada reçoit de l'information d'une tierce partie comme (mais sans s'y limiter) un comité organisateur d'événement (p. ex. l'organisation sportive panaméricaine), l'ISA, Sport Canada, le COC ou toute autre organisation pertinente;
3. pour corriger, clarifier ou modifier toute incohérence, erreur ou omission s'étant glissée parmi les présents critères de sélection.

Tout changement apporté aux présents critères de sélection est réputé entrer en vigueur dès qu'il est publié sur le site Web de Surf Canada. Surf Canada publiera les critères de sélection modifiés par le moyen qui convient le mieux et à l'endroit où les critères de sélection originaux ont été publiés et en informera les athlètes visés dès que possible.

## **K. Appels**

Un athlète qui est directement touché par une décision de sélection de Surf Canada peut en appeler de cette décision conformément à [la politique d'appel](#) de Surf Canada.



# surfcanada



Nonobstant ce qui précède, Surf Canada peut demander que l'appel soit d'abord entendu conformément à la [politique de résolution des conflits](#). Les parties peuvent aussi convenir de régler la question en faisant appel aux services de facilitation de règlement préalable du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (**CRDSC**).

Surf Canada et l'appelant peuvent également convenir de contourner la procédure d'appel interne et de porter l'appel directement devant le CRDSC.

## **L. Approbation et entrée en vigueur**

Les présents critères de sélection ont été approuvés par le directeur général le 7 mai 2019 et ils ont été publiés sur le site Web de Surf Canada et communiqués aux athlètes le même jour. Ils sont en vigueur depuis le 7 mai 2019.